

AVENANT N° 4
CONVENTION VILLE/ATOUTS VILLE
POUR LE FONDS D' ACTIONS CITOYENNES

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au conseil municipal les délibérations en date du 17 Juin 1998, du 30 Avril 2008, du 1^{er} juillet 2014 et du 1^{er} juillet 2020 relatives à la gestion du Fonds d' Actions Citoyennes par l'association Atouts Ville.

Il est aujourd'hui proposé de revoir la composition du Comité de gestion des actions de quartier qui attribue les aides financières comme suit :

- La Présidente de l'association Atouts Ville
- 1 représentant pour chaque maison de quartier de l'association Atouts Ville :
 - Atouts Vie Huttes
 - Atouts Vie Pont de Pierre
 - Atouts Vie Centre
 - Atouts Vie Petit Fort Philippe
- L'adjointe déléguée à la citoyenneté et à la vie associative
- La conseillère municipale déléguée à la démocratie locale et à la concertation citoyenne

Il est proposé d'autoriser la signature d'un avenant n°4 à la convention afin d'intégrer ces modifications. Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer l'avenant n°4 à intervenir ;
- **ADOPTE.**
- **ABSTENTIONS : 5**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 08 AVRIL 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 10 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 10 AVR. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany GERAERT, Conseillers Municipaux.

Démissionnaire :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.



**AVENANT N° 4
CONVENTION VILLE/ATOOTS VILLE
POUR LE FONDS D' ACTIONS CITOYENNES**

Entre

La Ville de Gravelines, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand RINGOT, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du **8 avril 2026**.

D'une part,

Et

L'association ATOOTS VILLE,
Représentée par sa Présidente, Madame Françoise PAILLART

D'autre-part,

PREAMBULE

Il est ici rappelé, la convention en date du 03 Juillet 1998 par laquelle la Ville a confié la gestion du Fonds d' Actions Citoyennes à l' Association ATOOTS VILLE et les avenants n°1, n°2 et n°3 respectivement en date du 26 Mai 2008, du 29 août 2014 et du 7 septembre 2020, relatifs à la composition de la commission.

CECI RAPPELE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : la composition du comité de gestion des actions de quartier est modifiée comme suit.

Le Comité est composé des 7 personnes suivantes :

- La Présidente de l'association Atouts Ville
- 1 représentant pour chaque maison de quartier de l'association Atouts Ville :
 - Atouts Vie Huttes
 - Atouts Vie Pont de Pierre
 - Atouts Vie Centre
 - Atouts Vie Petit Fort Philippe
- L'adjointe déléguée à la citoyenneté et à la vie associative
- La conseillère municipale déléguée à la démocratie locale et à la concertation citoyenne

Article 2 : Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à GRAVELINES, le

La Présidente
de l'Association

Le Maire

Françoise PAILLART

Bertrand RINGOT